

## Frais Assurance Vie - Vie Plus Impact

Montant minimal de versement initial

500€

Frais annuels		
<b>Frais de gestion du contrat</b>		
Frais des supports		
Support fonds euros	0.80%	frais maximal
Support unités de compte	1.90%	frais maximal
Gestion pilotée (1)	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage (2)	2.25%	% supplémentaire
Gestion profilée (3)	N/A	% supplémentaire
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>		
1/ Gestion libre		
Fonds actions (4)	0.59%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions (5)</i>	0.01%	
Fonds obligations	0.56%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
Fonds immobilier (6)	2.21%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.44%	
Fonds diversifiés	0.93%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
Fonds de capital investissements (7)	1.00%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	1.00%	
Produits structurés (8)	0.00%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion pilotée (1)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Mandat d'arbitrage (2)	0.78%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.02%	
Gestion profilée (3)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
<b>Autres frais annuels</b>		
frais forfaitaires	N/A	
frais proportionnels	N/A	
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>		
Frais sur versement	4.50%	
Frais de changement de modes de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage		
proportionnels ou forfaitaires		forfaitaire de 40,00 €
nombre d'arbitrages gratuits par an	1	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rente	3.00%	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

- (1) La répartition de l'investissement évolue avec le temps, en fonction de l'âge et du profil de risques de l'investisseur
- (2) L'investisseur donne mandat à Suravenir pour effectuer en son nom et pour son compte, conformément au profil de gestion qu'il aura choisi et sans avoir à le consulter au préalable : la sélection des supports d'investissement du contrat et la modification de la répartition entre les différents supports
- (3) Le gestionnaire (l'assureur lui-même ou un professionnel à qui cette mission est confiée) effectue les arbitrages nécessaires en tenant compte du profil et des objectifs de l'investisseur
- (4) Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- (5) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos
- (6) Inclut les OPCI, les SCPI et les SCI
- (7) Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FPCI
- (8) Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées